



TOURS, le

22 JAN. 2024

SYNDICAT CGT
MONSIEUR DOMINIQUE MENARD
SECRETARE GENERAL

37 RUE BERNARD PALISSY

37000 TOURS

Objet : Prime pouvoir d'achat

Monsieur le Secrétaire général,

Vous m'avez interpellée par deux récents courriers au sujet de l'application au sein de notre collectivité, du décret du 31 octobre dernier portant « Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ».

Avec M. le Vice-président en charge des ressources humaines, nous souhaitons vous répondre de façon complète, en prenant en compte l'ensemble du contexte dans lequel cette demande doit être examinée.

C'est ainsi que nous souhaitons tout d'abord, vous rappeler les revalorisations salariales telles qu'elles ont été décidées par l'assemblée départementale dernièrement.

En effet, l'assemblée a décidé dès 2022 de revaloriser de façon conséquente le régime indemnitaire des agents, y compris des assistants familiaux, pour un montant total annuel de 5,2 M€. Ce montant est pérenne et vient donc chaque année s'imputer sur la masse salariale.

De plus, le Département s'est engagé à participer à la protection sociale complémentaire et à la complémentaire santé alors que ces interventions financières restent à ce jour non obligatoires et ce, pour un montant total réel dépensé en 2023 de près de 345.000 euros.

Ces deux interventions facultatives représentent un effort significatif de la collectivité en faveur de la reconnaissance du travail accompli par les agents et participent ainsi à l'attractivité de notre Département, en qualité d'employeur.

Par ailleurs, un récent décret du 26 décembre 2023 est venu améliorer les conditions de promotions internes des agents titulaires sur deux aspects principaux, à compter des promotions 2024, de manière suivante :

- Modification de la proportion de nominations à raison de 1 nomination, au titre de la promotion interne, pour 2 recrutements (auparavant 1 pour 3), intervenus dans la collectivité
- Lorsque le nombre de recrutement ouvrant droit à une nomination au titre de la promotion interne n'a pas été atteint pendant une période d'au moins 2 ans (auparavant 4 ans) un agent peut désormais être inscrit sur la liste d'aptitude si au moins 1 recrutement entrant en compte pour cette inscription est intervenu.

En conséquence, nous vous informons qu'une étude est en cours à la direction des ressources humaines pour évaluer les possibilités dans l'intérêt des agents et nous y porterons une attention particulière et bienveillante.

De plus, nous vous confirmons l'attribution de 5 points d'indice majoré, mesure nationale applicable au 1^{er} janvier 2024 revient pour la collectivité à une dépense totale de près de 945.000 euros.

Enfin, la collectivité s'est fortement engagée dans la revalorisation du métier d'assistant familial au regard de la spécificité de leur métier mais également en termes de pouvoir d'achat.

Le Département est aujourd'hui confronté à une baisse significative de ses recettes, basées sur les transactions immobilières (DMTO). Cette baisse s'est élevée pour le budget 2023 à 27,7 M€ et devrait se poursuivre cette année.

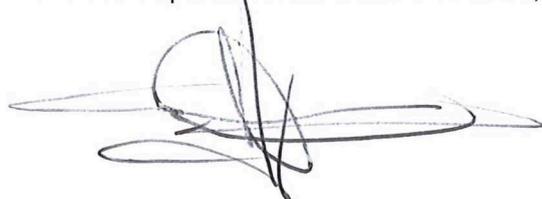
Dans un contexte financier complexe et incertain, et au regard des revalorisations accordées de manière pérenne et significative, il ne nous est pas possible d'accéder à votre demande.

Il est à noter par ailleurs que cette position semble être celle de la plupart des départements confrontés aux mêmes arbitrages.

Nous souhaitons vous réitérer toute l'importance que nous accordons au dialogue social auquel votre syndicat est également attaché, et vous assurez de notre disponibilité pour répondre à vos sollicitations.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de nos cordiales salutations.

Le Vice-président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Olivier LEBRETON

La Présidente
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'N' and 'A' with a long horizontal stroke at the bottom.

Nadège ARNAULT